2024. 19

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le
ID : 063-216303263-20240502-2024190-DE

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT QUATRE, le DEUX MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 26 Avril 2024

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Antony MOREL, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

OBJET : Subvention à l'Association Les Amis du Four

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 Janvier 2022, validant le règlement d'attribution des subventions aux associations de la commune. Elle précise que toute association doit présenter un projet en vue de solliciter une subvention.
Madame le Maire précise que la commission de la vie associative s'est réunie à plusieurs reprises, afin d'étudier les dossiers des associations sollicitant une subvention.
Afin de permettre à l'Association « Les Amis du Four de Saint Bonnet » de financer les travaux de rénovation du four, l'Association Les Amis du Four de Saint Bonnet a sollicité une aide financière d'un montant de MILLE SIX CENT EUROS (1600€).
A l'appui de cette demande, l'association a adressé le 20 Février 2024 un dossier comprenant les éléments statutaires et le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 3 Mars 2023.

Au vu de la demande, compte tenu de la nature du projet et des éléments présentés, après avis de la commission « Vie Associative »,
Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'accorder à l'Association Les Amis du Four de Saint Bonnet, une subvention de **MILLE CINQ CENTS EUROS (1500€)**, pour le financement des travaux de rénovation du four.
- DIT que cette dépense sera imputée au chapite 65 (dépenses de fonctionnement),
- Et AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

MAIRIE DE ST-BONNET-PRES-ORCIVAL (Puy-de-Dôme)

Carine MIGNOT
Secrétaire de séance

Michelle GAIDIER
Maire de St Bonnet près Orcival

2024.20

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le
ID : 063-216303263-20240502-2024200-DE

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT QUATRE, le DEUX MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 26 Avril 2024

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Antony MOREL, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

OBJET : Subvention à l'Association Le Lien

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 Janvier 2022, validant le règlement d'attribution des subventions aux associations de la commune. Elle précise que toute association doit présenter un projet en vue de solliciter une subvention.
Madame le Maire précise que la commission de la vie associative s'est réunie à plusieurs reprises, afin d'étudier les dossiers des associations sollicitant une subvention.
Afin de permettre l'acquisition de matériel pour la réalisation de travaux et l'organisation de conférences, l'Association Le Lien a sollicité une aide financière d'un montant de SIX CENT EUROS (600€).
A l'appui de cette demande, l'association a adressé le 26 Février 2024 un dossier comprenant les éléments statutaires et le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 13 Mai 2023.

Au vu de la demande, compte tenu de la nature du projet et des éléments présentés, après avis de la commission « Vie Associative »,
Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'accorder à l'Association Le Lien, une subvention de **TROIS CENT CINQUANTE EUROS (350€)**, pour l'acquisition de matériel et l'organisation de conférences,
- DIT que cette dépense sera imputée au chapitre 65 (dépenses de fonctionnement),
- Et AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

MAIRIE DE ST-BONNET-PRES-ORCIVAL (Puy-de-Dôme)

Carine MIGNOT
Secrétaire de séance

Michelle GAIDIER
Maire de St Bonnet près Orcival

2024. 21

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le
ID : 063-216303263-20240502-202421-DE

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT QUATRE, le DEUX MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 26 Avril 2024

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Antony MOREL, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

OBJET : Subvention à l'Association « Mille et une pages »

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 Janvier 2022, validant le règlement d'attribution des subventions aux associations de la commune. Elle précise que toute association doit présenter un projet en vue de solliciter une subvention.
Madame le Maire précise que la commission de la vie associative s'est réunie à plusieurs reprises, afin d'étudier les dossiers des associations sollicitant une subvention.
Afin de permettre à l'Association « Mille et une pages » de financer l'acquisition de matériel et de livres, l'Association « Mille et une pages » a sollicité une aide financière d'un montant de SIX CENTS EUROS (600€).
A l'appui de cette demande, l'association a adressé le 25 Février 2024 un dossier comprenant les éléments statutaires et le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 Novembre 2023.
Au vu de la demande, compte tenu de la nature du projet et des éléments présentés, après avis de la commission « Vie Associative »,
Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'accorder à l'Association « Mille et une Pages», une subvention de **TROIS CENTS EUROS (300€)**, pour l'acquisition de matériel et de livres,
- DIT que cette dépense sera imputée au chapitre 65 (dépenses de fonctionnement),
- Et AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

MAIRIE DE ST-BONNET-PRES-ORCIVAL (Puy-de-Dôme)

Carine MIGNOT
Secrétaire de séance

Michelle GAIDIER
Maire de St Bonnet près Orcival

2024.22

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le
ID : 063-216303263-20240502-202422-DE

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT QUATRE, le DEUX MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 26 Avril 2024

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Antony MOREL, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

OBJET : Subvention à l'Association « Au Pays des Noisettes »

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 Janvier 2022, validant le règlement d'attribution des subventions aux associations de la commune. Elle précise que toute association doit présenter un projet en vue de solliciter une subvention.
Madame le Maire précise que la commission de la vie associative s'est réunie à plusieurs reprises, afin d'étudier les dossiers des associations sollicitant une subvention.
Afin de permettre à l'Association « Au Pays des Noisettes » de financer les travaux de rénovation du four de Voissieux, l'Association « Au Pays des Noisettes » a sollicité une aide financière d'un montant de HUIT CENT SOIXANTE QUINZE EUROS (875€).
A l'appui de cette demande, l'association a adressé le 29 Février 2024 un dossier comprenant les éléments statutaires et le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 3 Février 2024.

Au vu de la demande, compte tenu de la nature du projet et des éléments présentés, après avis de la commission « Vie Associative »,
Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'accorder à l'Association « Au Pays des Noisettes », une subvention de **SEPT CENTS EUROS (700€)**, pour le financement de travaux de restauration du four de Voissieux,
- DIT que cette dépense sera imputée au chapitre 65 (dépenses de fonctionnement),
- Et AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

MAIRIE DE ST-BONNET-PRES-ORCIVAL (Puy-de-Dôme)

Carine MIGNOT
Secrétaire de séance

Michelle GAIDIER
Maire de St Bonnet près Orcival

2024.23

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le
ID : 063-216303263-20240502-202423-DE

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT QUATRE, le DEUX MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 26 Avril 2024

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Antony MOREL, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

OBJET : Subvention à l'Association J9 Compagnie

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 Janvier 2022, validant le règlement d'attribution des subventions aux associations de la commune. Elle précise que toute association doit présenter un projet en vue de solliciter une subvention.
Madame le Maire précise que la commission de la vie associative s'est réunie à plusieurs reprises, afin d'étudier les dossiers des associations sollicitant une subvention.
Afin de permettre à l'Association « J9 Compagnie » d'organiser une animation dans la commune, l'Association « J9 Compagnie » a sollicité une aide financière d'un montant de TROIS CENT EUROS (300€).
A l'appui de cette demande, l'association a adressé le 28 Février 2024 un dossier comprenant les éléments statutaires et le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 20 Janvier 2024.

Au vu de la demande, compte tenu de la nature du projet et des éléments présentés, après avis de la commission « Vie Associative »,
Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'accorder à l'Association « J9 Compagnie », une subvention de **CENT CINQUANTE EUROS (150€)**, pour l'organisation d'une animation.
- DIT que cette dépense sera imputée au chapitre 65 (dépenses de fonctionnement),
- Et AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

MAIRIE DE ST-BONNET-PRES-ORCIVAL (Puy-de-Dôme)

Carine MIGNOT
Secrétaire de séance

Michelle GAIDIER
Maire de St Bonnet près Orcival

024.24

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le
ID : 063-216303263-20240502-202424-DE

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT QUATRE, le DEUX MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 26 Avril 2024

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Antony MOREL, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

OBJET : Cession de jardinières communales

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de jardinières utilisées pour le fleurissement du bourg et des villages.
Elle précise que sept jardinières ne sont plus utilisées. Ces jardinières ne figurent pas à l'inventaire des biens.
Madame le Maire expose qu'il a été porté à la connaissance des habitants de la commune que ces jardinières peuvent être cédées.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de céder une jardinière moyennant la somme de VINGT EUROS aux personnes ci-après :
- Monsieur MOYEN
- Madame MARCADIER
- Madame MARTINS
- Madame LESPIAT
- Madame MOURIER
- Madame COULEAUD
- Madame SERAFIN
- DIT que le montant de ces ventes sera imputé en recettes de fonctionnement du budget annexe du C.C.A.S.
- Et AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Carine MIGNOT
Secrétaire de séance

Michelle GAIDIER
Maire de St Bonnet près Orcival

MAIRIE DE ST-BONNET-PRES-ORCIVAL (Puy-de-Dôme)

2024.25

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le
ID : 063-216303263-20240502-202425-DE

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT QUATRE, le DEUX MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 26 Avril 2024

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Antony MOREL, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

OBJET : Convention de déneigement avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.3213-3, L.3221-4 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2111-14 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.131-1 et suivants ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L.2511-6 ;

Vu le Plan d'Intervention de la Viabilité Hivernale du département du Puy-de-Dôme ;

Vu le Règlement de voierie départementale du Puy-de-Dôme de juin 2012

Vu la délibération n°3.57 en date du 18 décembre 2023 de la Commission Permanente du Conseil départemental du Puy-de-Dôme approuvant la passation de la présente convention de coopération;

Madame le Maire présente la convention de déneigement proposé par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Cette convention prévoit que les interventions du département du Puy-de-Dôme et de la commune de Saint Bonnet-près-Orcival peuvent être complémentaires, afin d'assurer au mieux un service de qualité aux usagers.

Madame le Maire précise qu'aux termes de cette convention :

- La commune sera autorisée à procéder au déneigement des voiries départementales,

2024.25 BIS

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le
ID : 063-216303263-20240502-202425-DE

- Le département du Puy-de-Dôme sera autorisé à procéder au déneigement des voiries communales, quand l'itinéraire de déneigement décidé par le département emprunte la voirie communale.

Madame le Maire précise que cette convention est conclue à titre gratuit.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DE VALIDER la convention de déneigement entre le Département du Puy-de-Dôme et la commune de Saint Bonnet près Orcival,
- Et AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

MAIRIE DE ST-BONNET-PRES-ORCIVAL (Puy-de-Dôme)

Carine MIGNOT
Secrétaire de séance

Michelle GAIDIER
Maire de St Bonnet près Orcival

2024.26

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le
ID : 063-216303263-20240502-202426-BF

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT QUATRE, le DEUX MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 26 Avril 2024

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Antony MOREL, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

OBJET : Décision modificative N°1 - Budget principal

Cession de terrain

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60633 : Fournitures de voirie	1 806.00€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	3 000.00€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	5 000.00€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**9 806.00€**	**0.00 €**	**0.00€**	**0.00€**
R-7751 : Produits des cessions d'immobilisations (hors ASA)	0.00 €	0.00 €	9 806.00€	0.00 €
TOTAL R 77: Produits spécifiques	**0.00€**	**0.00€**	**9 806.00€**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**9 806.00€**	**0.00 €**	**9 806.00€**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9806.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	**0.00€**	**0.00€**	**0.00€**	**9 806.00€**
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	9 806.00€	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00€**	**9 806.00€**	**0.00 €**	**0.00€**
Total INVESTISSEMENT	**0.00€**	**9 806.00€**	**0.00 €**	**9 806.00€**
Total Général		**0.00€**		**0.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:
- **ACCEPTE** la décision modificative N°1 sur le budget commune pour l'exercice 2024.

MAIRIE DE ST-BONNET-PRES-ORCIVAL (Puy-de-Dôme)

Carine MIGNOT
Secrétaire de séance

Michelle GAIDIER
Maire de St Bonnet près Orcival

224.27

Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le
ID : 063-216303263-20240502-202427-DE

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT QUATRE, le DEUX MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 26 Avril 2024

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Antony MOREL, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

OBJET : Désignation « Ambassadeur de la forme » (Clic Senior-Montagne)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) Senior-Montagne organise et relaye régulièrement sur le territoire diverses actions de prévention et de promotion pour la santé des seniors. En 2019, le réseau des référents communaux a été créé afin de favoriser la proximité, les initiatives locales et relayer les besoins de la population.

Madame le Maire précise que le CLIC Senior Montagne a souhaité formaliser le réseau des référents communaux par la mise en place d'une charte et l'uniformiser sur l'ensemble du territoire du Pôle Autonomie Pays d'Issoire Dômes et Montagne, association créée en 2023, regroupant le CLIC Senior Montagne et le CLIC Issoire Bassin Montagne.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Charte de l'Ambassadeur de la Forme et rappelle que le référent communal est Madame VAISSAYRE.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de désigner les personnes suivantes comme Ambassadeurs de la Forme pour la commune :

- Ambassadeur de la Forme : Madame Bernadette VAISSAYRE,
- Ambassadeur de la Forme : Madame Michelle GAIDIER, représentant des usagers au Conseil d'Administration du Pôle Autonomie Pays d'Issoire Dômes et Montagne,
- Et AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

MAIRIE DE ST-BONNET-PRES-ORCIVAL (Puy-de-Dôme)

Carine MIGNOT
Secrétaire de séance

Michelle GAIDIER
Maire de St Bonnet près Orcival

2024.28

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
Reçu en préfecture le 03/06/2024
Publié le
ID : 063-216303263-20240502-202428-DE

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT QUATRE, le DEUX MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 26 Avril 2024

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Antony MOREL, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

Objet : Amende de police – Sécurité routière Route des Rossignols

Madame le Maire présente le dossier d'amende de police concernant les travaux de sécurité routière.

Elle rappelle :

- le contrôle de vitesse réalisé par les services du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme durant la période du 1er au 6 Mai 2024. Les résultats confirment une vitesse élevée de la part des poids-lourds (85% des véhicules roulent à une vitesse de 59 km/h (sens 1), et 54 km/h (sens 2)
- l'étude réalisée par le bureau d'études « SITES » dans le cadre du programme national « Ponts » faisant état de désordres intervenus sur le pont de Farges : défaut de barrières et de garde-corps. Des travaux sont préconisés pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Sur proposition des services techniques de la D.R.A.T, Madame le Maire propose, pour améliorer la sécurisation des habitants, de réaliser les aménagements suivants :

- Route des Rossignols : mise en sécurité des piétons et des vélos et création d'un cheminement le long de la Route des Rossignols ; installation d'un marquage au sol de la vitesse limitée à 30 Km/h
- Pont de Farges : dépose et remplacement des garde-corps,

Madame le Maire présente le dossier « Amende de police 2024 » établi par la Direction Routière et d'Aménagement Territorial (D.R.A.T.) du Sancy. Le montant de l'opération est estimé à 16.572€ TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le projet établi par la D.R.A.T. du Sancy
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental la demande d'aide financière, dans le cadre des amendes de police.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 en dépenses d'investissement.

MAIRIE DE ST-BONNET-PRES-ORCIVAL (Puy-de-Dôme)

Carine MIGNOT
Secrétaire de séance

Michelle GAIDIER
Maire de St Bonnet près Orcival

2024.29

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le
ID : 063-216303263-20240502-202429-DE

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE ST BONNET PRES ORCIVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille VINGT QUATRE, le DEUX MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT BONNET PRES ORCIVAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Michelle GAIDIER.

Date de convocation : le 26 Avril 2024

Présents : Michelle GAIDIER, Jérôme ANDAN, Jean-François ANDANSON, Carine MIGNOT Magali BLOT, Jean-Claude CHABORY, Christophe MALLET, Antony MOREL, Sylvie MOULY. Pascal GONDEAU, Frédéric SOUSA

Madame Carine MIGNOT a été élue secrétaire.

OBJET : Appel à projet « Cours d'écoles actives et sportives »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'appel à projet « Cours d'écoles actives et sportives » proposé par l'Agence Nationale du Sport », dans le cadre de la labellisation de la communauté de communes Dômes Sancy Artense « TERRE DE JEUX 2024 ».

Les objectifs de cet appel à projet sont de développer les activités physiques et sportives en milieu scolaire, et améliorer l'équitabilité entre filles et garçons par la mise en place d'aménagements ludiques et sportifs utilisables en cours de récréation et durant les cours d'éducation physique et sportive.

Dans le cadre de cet appel à projets, le coût des installations sera supporté par la communauté de communes Dômes Sancy Artense, à charge par la commune de Saint Bonnet-près-Orcival de reverser à l'EPCI le reste à charge du projet « Cours d'écoles actives et sportives » comprenant les coûts de projet non subventionnables, ainsi que la TVA afférentes à ces dépenses.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que le dossier de demande de subvention soit déposé par la Communauté de communes « Dômes Sancy Artense » à l'Agence Nationale du Sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne mandat à la Communauté de communes Dômes Sancy Artense pour déposer la demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du projet « Cours d'écoles actives et sportives »,
- Autorise l'usage de l'aménagement par la Communauté de communes pendant une durée de 10 ans,

2024.29BS

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le
ID : 063-216303263-20240502-202429-DE

- S'engage à reverser à la communauté de communes Dômes Sancy Artense le reste à charge du projet comprenant le coût du projet non subventionnable, ainsi que la TVA y afférente

- Et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre la communauté de communes Dômes Sancy Artense et la commune de Saint Bonnet-près-Orcival ainsi que toutes pièces nécessaires au projet.

Michelle GAIDIER
Maire de St Bonnet près Orcival